

Image not found or type unknown



Fermage sous location maison habitation

Par **PEPALUNAIR**, le **28/06/2016** à **15:30**

je repose ma question car je crains que la première ne soit pas assez claire pour permettre une réponse. En tant que fermier puis je sous louer les maisons d'habitations se trouvant sur les parcelles en fermage ? J'espère que c'est plus clair.